# François Picquery

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1642

Né à Mons , le

Mort à Mons , le 1 aout 1706

---

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'oratoire

Voir :

Betterel : T. IV, p. 37, 454

Cloyseault : Metrologe, p. 302

Bonardi . p. 655

de Swert : Nécrologe

# Le Père François Picquery

---

Adry = Biblioth. des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl Nle fonds fr. 25684) t. IV p. 145 verso =

Il cite :

De Swert : Nécrologe :

Franciscus Picquerii, montensis, Orator. D.J. in Walloniâ praepositus, vir pius et doctus, multa ab hostibus suae congregationis perpessus, signanter in acerbâ illâ persecutione anno 1690 et sequentibus motâ, + 1706.

---

1651 N.D. des Ardilliers act.
1654
1658
1661
1663 } Il est retourné en Wallonie. Ces maisons ne figuraient pas encore sur nos listes

Listes des Assemblées =

1666 Mons
1669 "
1672 " supérieur
1675 " "
1678 "
1681 " prévôt des maisons de la province wallonne.
1684 " "
1685 " "
1687 " supérieur
1690 " prévôt
1693 " " et supérieur
1696 " " "
1699 " " "
1702 " " "
1705 " supérieur

---

Nécrologe = Décédé à Mons le 1 août 1706. Il était bienfaiteur de cette maison, avait rempli les premiers emplois de la province wallonne et vécu en odeur d'une grande piété.

---

Cloyseault : Ménologe, p. 302-305 =

Les Pères François et Louis Piquery étaient de Mons en Hainault. La congrégation de l'Oratoire, dans les diocèses de Cambrai, de Liège et de Cologne, a des obligations infinies à ces 2 frères. Ils l'ont gouvernée pendant plus de 50 ans avec tant de prudence, de sagesse et de piété que leur mémoire y sera éternellement en bénédiction. Ils ont été élus successivement l'un après l'autre, prévôt de la province wallone, y ayant toute l'autorité du R.P. Général pour conduire les maisons de l'Oratoire qui sont dans

cette province et ils s'en sont si dignement acquittés qu'ils y ont conservé jusqu'à présent la première ferveur et le premier esprit de l'Oratoire.

Le P. Louis Piquery mourut le premier le 24 mai 1679.

Le P. François Piquery lui a survécu de plusieurs années. C'était un homme d'une rare piété et d'un zèle admirable. Dieu lui avait donné un talent extraordinaire pour la direction des âmes. Il en avait plusieurs sous sa conduite, d'une vie exemplaire. Il était savant et bon théologien. Il élevait ses dirigés dans une piété solide et dans une morale irréprochable. Il était un exact observateur des règles de St Charles pour le sacrement de pénitence. Il eut pour ce sujet quelques persécutions à souffrir de la part de quelques confesseurs relâchés. Mais il n'y a pas moins de gloire et de bonheur d'endurer pour la sainteté de la morale de l'Evangile de Jésus C. que pour la vérité de la doctrine. Sa vertu parut davantage en cette occasion; car, s'il eut du zèle pour la vérité, il n'eut pas moins de patience, de douceur et de charité pour ses ennemis.

Sa science était soutenue d'une profonde humilité; son zèle, d'une grande prudence; sa piété, d'une douceur admirable et sa simplicité, d'une discrétion merveilleuse; en un mot, c'était un homme accompli et qui avait toutes les bonnes qualités qu'on peut souhaiter dans un supérieur.

Il mourut à Mons le 1 août 1706.

---

M.M. 607, 2e catalogue, N° 713 =

François Picquery, de Mons, entré à Mons en 1642, prêtre en 1648, mort en 1706.

---

Mme Albert Leroy : Correspondance Quesnel, Paris, Perrin, 1900, 2 vol. in 8

— T. I, p. 173 Quesnel au P. du Breuil, Bruxelles, mai 1691

Prise de Mons par Louis XIV le 9 avril 1691

" La maison et l'église des Pères de l'Oratoire de Mons ont été toutes ruinées par les bombes, et je ne sais comment
" ils pourront se relever d'une si grande perte, étant aussi pauvres qu'ils sont et si peu propres à se procurer des
" secours étrangers. Le bon P. Picquery, le supérieur, a été bien exercé depuis qq. temps; car, comme il pensait faire un
" établissement à Liège, il y a environ 15 ou 16 mois, et qu'ils étaient admis très agréablement par le chapitre, on produisit
" un mémoire diabolique contre l'Oratoire. Une des accusations qu'on formulait contre eux était seulement qu'ils étaient
" ennemis du culte de la Vierge. Enfin, ils furent obligés de se désister de leur établissement et ensuite il y a eu un
" grand procès, par devant l'archev. de Cambrai, qui les a déclarés innocents de 40 chefs d'accusations que les échevins de
" Mons, poussés par les religieux et les Jésuites, avaient faits contre eux. Ils ont eu plusieurs libelles diffamatoires
" à essuyer et à réfuter; on a prêché contre eux en pleine chaire. Ensuite de cela, le ravage de leur maison!

---